

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mdess](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5e2950266c486912a8a6530b>

Date d'obtention : 2021-10-15 20:46:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Quand et comment intervenir, quel est mon rôle et l'importance de suivre la grille d'évaluation de la situation. La différence entre un acte malveillant et un geste impulsif. L'importance d'avoir des méthodes d'intervention standardisées afin d'améliorer l'efficacité de celles-ci. Aussi: ne jamais regarder les-dites photos ou vidéos!! Je prends le cellulaire et hop dans le sac prévu à cet effet.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir exactement ce que je dois faire dans un cas de sextage afin d'agir efficacement et rapidement. L'idée est d'aider et soutenir les victimes dans la confidentialité, le respect et surtout la bienveillance. Ce n'est pas toujours nécessaire de « punir », mais on doit sensibiliser les ados aux conséquences et impacts du sextage. Je vais clairement savoir quoi faire, et c'est très rassurant pour moi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Déterminer la nature du geste, impulsif ou malveillant, de même que le niveau de gravité et d'urgence. L'objectif premier est la sécurité et le bien-être des jeunes, donc d'agir de façon bienveillante et structurée. L'importance d'agir rapidement, et en partenariat avec le service de police.